



Département de Géographie et Aménagement

GUIDE DES ÉTUDES

MASTER 2

Mention TOURISME

Parcours Ingénierie du Tourisme Et Littoral

Parcours Management du Tourisme et des Loisirs Sportifs

Organisation pédagogique des études

Année 2025-2026

1. PRESENTATION GENERALE DU MASTER PROFESSIONNEL

□ **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

- ✓ Le parcours « Ingénierie du Tourisme et Littoral » (InTeL)

Le master 2 *Tourisme* – parcours *Ingénierie du Tourisme et Littoral* (InTeL) – forme au **management de projet**, propres aux espaces de loisirs, aux équipements et aux événements touristiques, de futurs **concepteurs** et **gestionnaires** de projets et de produits liés au tourisme et aux loisirs (**définition d'objectifs, élaboration de diagnostics, conception de projets, programmation, mise en œuvre, évaluation**).

L'approche **transdisciplinaire** est privilégiée. Il s'agit de faire émerger de **nouvelles compétences**, qui font appel à une vision stratégique du secteur touristique, à la fois **exploratoire** et **créative**, en prenant en compte l'évolution des **produits** et des **territoires**, supports d'activités touristiques.

L'intégration plus spécifique du **milieu littoral** permet d'assimiler et de comprendre l'espace le plus convoité de l'activité touristique et le plus dynamique de ces dernières décennies.

La dimension **transfrontalière** présente une opportunité d'ouverture au marché européen.

- ✓ Le parcours « Management du Tourisme & des Loisirs Sportifs » (MTLS)

Le parcours Master SHS et mixte Tourisme/STAPS spécialité « Management du Tourisme & des Loisirs Sportifs » (MTLS) vise à développer des compétences de pilotage de projets dans les domaines de la recherche et du management des sports et des loisirs dans une optique de développement des territoires. Le projet pédagogique de ce parcours entend contribuer par la formation de futurs professionnels et l'accompagnement d'acteurs publics comme privés, au développement de projets en tourisme sportif, événementiels sportifs en prise avec les ressources territoriales, projets de tourisme durable, et d'une ingénierie du tourisme sportif adaptée aux territoires littoraux, urbains et ruraux.

□ **DÉBOUCHÉS**

Le tourisme étant un phénomène de société actuel, il concerne de nombreuses branches de l'activité économique, allant de l'hôtellerie de plein air au tourisme industriel en passant par le tourisme équitable...

Voici les principaux domaines offrant des opportunités de débouchés suite à la formation, la liste n'étant pas exhaustive :

- **Entreprises et organisations touristiques** (hôtellerie, bases de loisir, tours opérateurs, équipements de loisir, bureaux d'étude, conseils, associations, communication-marketing, événementiels).
- **Organismes publics**, territoriaux, associatifs nationaux ou internationaux (CRT, CDT, OTSI, métropole, DOM- TOM).
- **Collectivités territoriales** (Etat, régions, départements, EPCI, etc.).
- **Agences de Développement.**
- **Administrations chargées de promouvoir le tourisme.**
- **Stations touristiques, Palais des Congrès.**
- **Aquariums, muséums, Ecomusées.**
- **Événementiel.**

La liste des projets, stages, et emplois réalisés ou occupés par les étudiants, est hétérogène, d'autant qu'outre les

« industries » et partenaires « métiers » propres à ces activités, les débouchés de ces formations, le « Public et Para public » ou le secteur associatif, offrent aussi beaucoup de débouchés : les espaces et territoires étant indispensables à cette « industrie en croissance de 4% par an. La diversité des choix offerts permet aux étudiants de construire à travers ces stages un pré-projet professionnel adapté à leurs aspirations et à leur propre bilan ce qui peut expliquer le taux de contrat de travail obtenu à la fin des stages. Une transition sera nécessaire pour recréer une lisibilité à travers le Master et limiter les conséquences d'une plus grande dispersion à travers les parcours de chaque étudiant.

Les métiers s'exercent suivant les aspirations et les compétences, soit en "émetteur", soit en récepteur dans les différents métiers traditionnels du Tourisme mais aussi dans les organismes publics, territoriaux et para territorial, associatifs nationaux ou internationaux. Les emplois de type "émetteurs" sont le plus souvent liés à des emplois à l'étranger et demandent une bonne pratique des langues et une bonne connaissance du milieu, dans le secteur privé (agences de voyage, hôtellerie, parcs de loisir, entreprises diverses, etc.) et public (collectivités territoriales, agences de développement, muséums, etc.).

- Exemple de débouchés Masters InTeL

- ✓ Chargé.e de développement dans les métiers du tourisme ;
- ✓ Chargé.e de projets (bases de loisir, collectivités) ;
- ✓ Chargé.e de communication en événementiel ;
- ✓ Assistant de direction (office de tourisme, hôtellerie, HPA) ;
- ✓ Chargé.é de mission patrimoine, environnement littoral ;
- ✓ Gestionnaire de structures d'hébergement et accueil touristique.

- Exemple de débouchés Masters MTLs

- ✓ Chargé.e de développement sport & tourisme ;
- ✓ Chargé.e de projets (Groupes sportifs ; Agences, Collectivités, Évènementiels) ;
- ✓ Chargé.e de communication développement sportif des territoires ;
- ✓ Assistant.e marketing – Office de tourisme ;
- ✓ Chargé.e de mission patrimoine et sport ;
- ✓ Gestionnaire de structure sportives et accueil de clientèles sportives.

□ **PARTENAIRES**

La formation bénéficie du soutien d'une cinquantaine de structures professionnelles qui accueillent les étudiants en stages, proposent des sujets d'étude ou participent directement aux enseignements. Ces organisations sont des collectivités locales, services de l'Etat, bureaux d'étude privés, structures associatives impliquées dans les projets de dynamisation et de développement touristique du territoire et du littoral.

Ces partenariats permettent une meilleure intégration européenne à nos étudiants, en offrant la possibilité de bénéficier d'une année à l'étranger durant le cursus du master.

□ **CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION**

- L'entrée en Master (M2), limitée à 25 places, est de droit pour les étudiants ayant obtenu le M1 *Tourisme* de l'ULCO. Pour les étudiants en provenance d'autres formations, l'entrée est soumise à la présentation d'un dossier et à un entretien individuel avec un jury, composé de l'équipe pédagogique du master.

Peuvent faire acte de candidatures les personnes répondants aux critères demandés à savoir :

- diplôme de niveau bac + 4 (Master), de préférence dans le champ des langues, des SHS et de la gestion ;
- diplôme jugé équivalent, par une Validation des Acquis des Études (VAE) ;
- salarié par la Validation des Acquis Professionnels (VAP).

Une base solide de culture générale et une pratique correcte de l'anglais sont nécessaires pour prétendre aux métiers du tourisme. La maîtrise d'une méthodologie universitaire est fortement appréciée, ainsi que des bases dans le domaine de l'innovation et des outils numériques.

- Dans ce contexte, il sera exigé une bonne formation initiale dans les disciplines de l'aménagement et de la gestion, un niveau d'anglais correspondant à un résultat au TOEIC supérieur à 600.

- Le Master est accessible aux étudiants relevant de la Formation Continue. Ceux-ci pourront bénéficier des dispositifs de VAP ou de VAE. Les demandes, sur dossier, sont examinées par un jury.

- Les étudiants ayant validé un cursus Licence et équivalent master en Europe ou hors UE devront soumettre un dossier qui sera examiné en Commission de Validations d'Études de l'ULCO. Le jury d'établissement examinera la compatibilité du cursus antérieur avec le cursus du Master. Des certifications de niveau en français peuvent être demandées aux étudiants. Les étudiants européens bénéficieront des ECTS acquis au cours de leur formation.

2. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Les responsables du master, porteur de la formation, assurent la cohérence et la coordination générale des deux années de Master en veillant au bon fonctionnement de la formation. Ils sont notamment en lien avec les responsables des trois autres masters du domaine Sciences humaines et sociales, lettres et langues.

Une assistante pédagogique assure une présence régulière à l'Université, la gestion des rendez-vous et des emplois du temps au sein du Master.

La formation est ouverte aux étudiants en Formation Continue ou en Alternance. Ce dispositif est animé et géré par l'équipe de la FCU (Formation Continue à l'Université).

Pour tout problème particulier, vous pouvez contacter ces responsables, sur rendez-vous préalablement pris auprès du secrétariat pédagogique.

Coordonnées de la formation

Centre universitaire du Musée
34 Grande Rue – BP 751
62 321 Boulogne-sur-Mer Cedex

Secrétaire pédagogique

Ouvert aux étudiants les **matins**, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h.

Catherine Wadoux
Assistante pédagogique

Adresse électronique : catherine.wadoux@univ-littoral.fr - Téléphone : 03.21.99.43.07

Responsables M2

Vincent Herbert
Professeur des universités
Unité de Recherche TVES ULR 4477
vincent.herbert@univ-littoral.fr

Contacts FCU à Boulogne sur-Mer

Amandine Petit
Chargée d'alternance
Quai Robert Masset
Bassin Napoléon, BP 758
62321 Boulogne-Sur-Mer Cedex
03 21 99 45 46 – amandine.petit@univ-littoral.fr

<http://cfu.univ-littoral.fr>

Conseil pédagogique

Sont membres de droit l'ensemble des enseignants, universitaires et professionnels, ainsi que deux étudiants élus. Ces représentants doivent être élus par les étudiants dans le mois qui suit la rentrée scolaire.

Au moins deux réunions pédagogiques sont programmées dans l'année.

3. EQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique a été renouvelée, alliant ainsi **expérience** des anciens et **dynamisme** des nouveaux venus, dont d'anciens étudiants.

L'équipe, **multidisciplinaire** intègre des universitaires de l'ULCO mais aussi des **spécialistes** issus d'universités françaises (Bruxelles, Paris, Lille notamment), ainsi que des spécialistes travaillant dans le domaine du **tourisme** (chefs d'entreprise, associatifs, techniciens ...).

Equipe enseignante (habilitée à diriger le mémoire de stage, signalé par une *) :

- François Desbos *, Professeur associé À TVES (ULR 4477) et Responsable du pôle d'analyses conjoncturelles et territoriales – *Atout France*, Paris ;
- Guillaume Duchateau *, Professeur associé et Directeur Département Jeunesse et Sports (Collectivité territoriale, Calais) ;
- Valérian Geffroy *, Maître de Conférences en Géographie, TVES (ULR 4477) ;
- Christophe Gibout *, Professeur en Sociologie, TVES (ULR 4477), Directeur du Pôle Humanités et Territoires Intégrés, ULCO, Responsable du Master 1 Tourisme et directeur du GIS InRenT ;
- Vincent Herbert *, Professeur en Géographie, TVES (ULR 4477), Responsable du Master 2 Tourisme –InTeLLS ;
- Florian Lebreton *, Maître de Conférences en Sociologie / STAPS, TVES (ULR 4477) ;
- Robin Lesné *, Maître de Conférences en STAPS, TVES (ULR 4477) ;
- Sébastien Martin, Maître de conférences en histoire, HLLI (EA 4030) ;
- Sabrina Semache *, Maître de conférences en Gestion, TVES (ULR 4477) ;
- Vanessa Street, Maître de conférences en Anglais (EA 4030) ;
- Thomas Wattez *, Professeur associé à TVES (ULR 4477) Géographe-urbaniste, Directeur de la société COREM;
- Rhody-Ann Thorpe, Enseignante contractuelle en anglais, UR HLLI (EA 4030).

Enseignants professionnels

(habilités à diriger le mémoire de stage, indiqués avec *) :

- Nicolas Fourcroy, président d'EURAKOM ;
- Jean-Philippe Javello, directeur de Calais XXL ;
- Jean-Denis HUE, Association Société Anonyme et Populaire, Doctorant TVES ;
- Ingrid Picquart, responsable Communication/Presse NAUSICAA ;
- Ange Pozzo di Borgo, responsable Hauts-de-France Innovation Tourisme (HIT) ;
- Marion Roger, chargée de mission, association *Initiative Boulogne-sur-Mer*.

4. CALENDRIER UNIVERSITAIRE

Réunion de pré-rentree :	Lundi 8 septembre 2025
Début des cours :	Mardi 9 septembre 2024
Hackathon <i>Mer et Océans</i> (Boulogne-sur-Mer) :	du vendredi 7 au dimanche 9 novembre 2025
Journée d'études IA et tourisme, Le Touquet	lundi 1er décembre 2025
Colloque <i>ASTRES</i> , Valenciennes	du 8 au 11 décembre 2025
Calendrier des examens du CLES 2024/2025 :	
CLES B2 Anglais	Vendredi 14 novembre 2025
CLES B1 Anglais	Vendredi 15 janvier 2026
CLES B2 Allemand & Espagnol	Mardi 20 janvier 2026
CLES B1 Allemand & Espagnol	Jeudi 5 mars 2026
CLES C1 Anglais	Jeudi 4 juin 2026
Voyage d'études :	dates à confirmer
Écothon	Mardi 13 et mercredi 14 janvier 2026
Fin des cours :	Samedi 14 mars 2026
Stage :	possible à partir du lundi 17 mars <u>(Attention ! Minimum 5 mois, maximum 6 mois)</u>
Soutenances :	Du lundi 14 au vendredi 18 septembre 2026

Pour les non-alternant-e-s :

Interruption pédagogique : du samedi 25 octobre 2025 après les cours au lundi 3 novembre 2025 matin

Vacances de Noël : du samedi 20 décembre 2025 après les cours au lundi 5 janvier 2026 au matin

5. LES SPÉCIFICITÉS DU MASTER

Le Master *Tourisme*, parcours *Ingénierie du Tourisme et Littoral (InTeL)* se fonde sur plus de 20 ans d'expérience. La formation est intégrée dans le domaine des **Sciences Humaines et Sociales**. Elle propose une dimension complémentaire aux sciences de gestion avec une ouverture vers l'aménagement, en développant un lien affirmé entre **Gestion des métiers du tourisme** et **Aménagement du territoire**. Le **littoral**, aux vues des spécialités proposées à l'ULCO, constitue le milieu privilégié, mais pas exclusif.

Le master *InTeL* répond à l'une des orientations thématiques de l'ULCO et son positionnement géographique. Il fait aussi référence à l'activité la plus *représentative* de ce milieu, qui reste, chaque année, la première destination touristique.

Concernant l'aura et l'impact de la formation au niveau territorial, le Master privilégie quatre niveaux d'échelles territoriales, complémentaires :

- le territoire local, identifié par la **Côte d'Opale**, support de l'ULCO, constitue le terrain d'analyse privilégié ;
- le lien avec le **territoire national** est assuré par la présence d'intervenants venant de l'hexagone ;
- l'**ouverture européenne**, nécessaire et indispensable aujourd'hui, est déjà opérationnelle avec les accords de coopérations interuniversitaires ;
- la **dimension mondiale** est dynamisée par la présence régulière d'étudiants issus de pays tiers, qui enrichissent la formation et l'expérience internationale des intervenants.

Le voyage d'étude : intégration, cohésion de groupe et étude d'un territoire

En parallèle aux cours, des voyages d'étude sont programmés, en fonction des moyens financiers disponibles, pour le M1 et le M2.

Ces voyages combinent la découverte d'une région et la rencontre avec des problématiques liées au tourisme (environnement, stratégies, politiques publiques ...) et des professionnels locaux.

Les étudiants sont responsables de l'organisation et du déroulement du voyage. Les enseignants veillent à la bonne tenue scientifique des activités et des rencontres proposées. A l'issue du voyage, les étudiants présenteront une synthèse traitant une des problématiques qui ont été abordées.

- En alternance, la **Normandie** (Le Havre-Deauville) le **territoire de la Communauté de Communes du Montreuillois** (Le Touquet et ses environs) et **La Zélande** (Pays-Bas) sont des exemples de destinations proposées aux étudiants. Elles ne sont pas exclusives et ne constituent que des exemples pratiques. Outre les thématiques répondant à l'orientation du master, la Zélande, territoire littoral, est choisie dans l'idée de favoriser le développement des échanges transfrontaliers, un des axes privilégiés de l'ULCO.

- **Un territoire peut être choisi par les étudiants de M2, en concertation avec l'équipe pédagogique.** Le projet est d'observer et d'analyser les diverses formes d'occupation liées au tourisme, avec, notamment, la rencontre d'acteurs locaux. Un travail complémentaire est de proposer une analyse comparative avec les composantes de la Côte d'Opale. En 2024 et 2025, la destination « Nice » avait été choisie par les étudiants.

Les "Conférences"

Le but premier de ces séances est d'offrir aux étudiants du Master la possibilité d'échanger avec des professionnels du tourisme. Ces derniers leur exposent le cadre et les objectifs de leur structure, mais leur font aussi profiter de leur expérience et de leurs compétences.

Les partenariats européens


L'un des points fondamentaux du master *InTeL* est le développement des échanges européens. La formation développe actuellement un partenariat de double diplôme avec l'Université bulgare de Svishtov (Tsenov Academy of Economics, department "Economics and Management of Tourism") et l'université de Thessalie (Grèce).

Ces partenariats permettent une meilleure intégration européenne à nos étudiants, en offrant la possibilité de bénéficier d'une année à l'étranger durant le cursus du master.

6. PRESENTATION DES CONTENUS PEDAGOGIQUES DU M2

Précision : La répartition des étudiants dans les cours de langues se fait en fonction du niveau de chacun. Des tests de niveau sont diligentés à cet effet par les enseignants concernés.

COMPÉTENCE 1 (coef. 1 – 9 ECTS) : Développer et promouvoir	Intervenant	Volume horaire
- LANSAD : Anglais - Conduite de projet - Project management	Rhody-Ann Thorpe	25
- Communication digitale appliquée au tourisme	Ingrid Picquart	14
- Tourisme soutenable et post tourisme	François Desbos	14
COMPÉTENCE 2 (coef. 1 – 9 ECTS) : Intervenir et manager	Intervenant	Volume horaire
- Marketing touristique	À CONFIRMER	14
- Management des entreprises	Sabrina Semache	14
- Aide à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprise	Marion Roger	14
COMPÉTENCE 3 (coef. 1 – 12 ECTS) : Se situer	Intervenant	Volume horaire
Parcours InTel		
- Sensibilisation aux espaces et territoires littoraux	Vincent Herbert	14
- Diversité des activités côtières et maritimes	Vincent Herbert	14
- Tourisme et patrimoine maritime	Sébastien Martin	14
Parcours MTLs		
- Wellness et tourisme de bien-être	François Desbos	14
- Tourisme sportif et patrimoines	Christophe Gibout	14
- Tourisme sportif de pleine nature	Florian Lebreton	14
COMPÉTENCE 4 (coef. 1 – 12 ECTS) : Agir	Intervenant	Volume horaire
Parcours InTel		
- Environnement institutionnel et réseau d'acteurs littoraux	Vincent Herbert	14
- Aménager et gérer les espaces littoraux	Thomas Wattez	14
- Services et équipements balnéaires et côtiers	Vincent Herbert	14
Parcours MTLs		
- Environnement institutionnel et réseau d'acteurs sportifs	Guillaume Duchateau	14
- Aménager et gérer les équipements sportifs touristiques	Robin Lesné	14
- Développer et animer les territoires sportifs de pleine nature	Valerian Geffroy	14
COMPÉTENCE 5 (coef. 5 – 18 ECTS) : Professionnaliser	Intervenant	Volume horaire
- Stage en milieu professionnel	A définir	25 semaines
- PPP (organisation d'un voyage d'étude)	Christophe Gibout - Vincent Herbert	20
- Méthodologie scientifique (journées d'étude, séminaires...)	Colloques	25
- WIT / Hackathon	Vincent Herbert - Jean-Denis Hue	20

 Cours suivis par les étudiants en formation en alternance (FA).

Nota : Tous les cours indiqués ci-dessus sont suivis par les étudiants en formation initiale (FI) et continue (FC).

Les volumes horaires correspondent au temps de présentiel.

SYLLABUS : COMPÉTENCES COMMUNES (1 & 2)

Master 2 InTeL & MTLs	Anglais — LanSAD <i>Conduite de projet — Project Management</i>
Rhody-Ann THORPE rhody-ann.thorpe@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux/ descriptif du contenu	<ul style="list-style-type: none"> - Perspective actionnelle - À partir d'une question ou d'un problème relatif à l'ingénierie du Tourisme et Littoral en relation avec la langue anglaise, proposer une ou des réponse(s) ou solution(s) - Apprendre à structurer et assurer le bon déroulement d'un projet en anglais <p><i>Exemples de projets : montage d'exposition, campagne publicitaire, animation de lieux en anglais etc.</i></p>
Compétences délivrées	<ul style="list-style-type: none"> - En master, le niveau minimum requis est le niveau B2 du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues) - Compétences langagières : compréhension écrite, compréhension orale, expression écrite et expression orale (expression orale en continu et interaction orale) - Compétences communicatives : composante linguistique, composante socio-linguistique et composante pragmatique
Plan de cours	<p style="text-align: center;">Le cours s'articule en 3 parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Meetings & negotiations - Project management - Préparation au CLES B2
Modalités d'évaluation	<p>5 notes en contrôle continu (50%) + CLES ou certification (50%) Les 5 notes semestrielles représenteront chacune 1/10e de la note semestrielle et correspondent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une note de compréhension orale (CO) - une note de compréhension écrite (CE) - une note de production écrite (PE) - une note d'oral (production en continu et/ou interaction) (PO) - une note de travail de l'étudiant hors présentiel (CALAO)¹.
Références bibliographiques/ supports pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> - https://www.techrepublic.com/blog/10-things/10-best-practices-for-successful-project-management/ - https://docs.microsoft.com/en-us/previous-versions/dotnet/articles/aa480154(v=msdn.10)?redirectedfrom=MSDN - https://www.telegraph.co.uk/finance/jobs/hr-news/8464466/Management-advice-How-to-manage-a-project.html - https://www.cio.com/article/2378680/project-management-11-project-management-tips-for-setting-and-managing-expectations.html - https://due.com/blog/how-to-manage-a-project-from-start-to-finish/

¹ En complément des enseignements, les étudiants doivent effectuer au minimum 10 heures de travail en autonomie guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL ou à distance sur Internet). Ce travail sera évalué selon les critères suivants : nombre d'heures effectué, respect du délai imparti, projet et cohérence du parcours, régularité du travail, contenu du carnet de bord (utilisation de supports adéquats, analyse du travail, argumentation, qualité de la rédaction).

Master 2 InTeL & MTLs	Communication Digitale appliquée au tourisme
Ingrid PICQUART picquartingrid@gmail.com	
Objectifs généraux/ descriptif du contenu	Le cours « Communication Digitale appliquée au tourisme » vise à apporter les connaissances de base et les outils pour mettre en place une stratégie de communication pour un équipement touristique quelle qu'en soit l'échelle ou la situation géographique.
Compétences délivrées	A la fin du cours les étudiants seront en capacité : <ul style="list-style-type: none"> - définir les objectifs de communication d'une structure - d'établir un plan de communication - d'identifier les cibles et les écosystèmes - mettre en place des outils de communication - créer un design de marque - préparer une ligne éditoriale pour un support de communication
Plan de cours	<p style="text-align: center;">Le cours sera organisé en 5 séquences de 3 h :</p> <p style="text-align: center;">1 – Construire sa stratégie</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Elaborer un plan de communication ● Identifier notre écosystème. <p style="text-align: center;">2 – Prendre du recul sur la révolution numérique</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Comprendre les évolutions sociétales ● Inspirations ● Design de marque ● Message et sens <p style="text-align: center;">3 – Mettre en pratique</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Réaliser un projet WEB ● Droit images ● Exercice de l'interview <p style="text-align: center;">4 – Etude de cas</p>
Modalités d'évaluation	Etude de cas par groupe de deux élèves.
Références bibliographiques/ supports pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> - https://www.economie.gouv.fr/apie/publications/focus-que-signifie-libre-droits - https://www.lefigaro.fr/entrepreneur/2017/02/10/09007-20170210ARTFIG00011-mercedes-erra-je-suis-effaree-de-voir-un-patron-qui-n-assume-pas-l-echec.php - https://www.instagram.com/geraldinedormoy/?hl=fr Bergman R, Utopies réalistes, Eds. Du Seuil CERA, L'avenir c'est demain, Eds Autrement, - Libaert T, <i>La communication de crise</i>, Eds. Dunod. - Vidard M., <i>La terre au carré</i>, France Inter.

Master 2 InTeL & MTLs	Tourisme durable et post-tourisme
François DESBOS Francois.desbos@atout-france.fr / Francois.Desbos@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux/ descriptif du contenu	Déjà très présente dans les préoccupations des acteurs du tourisme, la notion de durabilité sera prégnante dans les problématiques touristiques du monde post-covid. Il conviendra donc d'être en capacité d'identifier les sources de menaces et/ou d'opportunités affectant le secteur du tourisme et d'être en mesure d'y pallier sous l'angle de la durabilité.
Compétences délivrées	Maîtrise du diagnostic touristique durable Connaissance des problématiques inhérentes au tourisme. Être en capacité d'identifier les problématiques touristiques liées à un territoire donné
Plan de cours	Présentation des tendances actuelles du tourisme Les critères de durabilité Le diagnostic touristique durable : les composantes de l'identification Les exemples concrets
Modalités d'évaluation	A définir – un thème à traiter (?)
Références bibliographiques/ supports pédagogiques	Atout France : le développement durable du tourisme, 2012

Master 2 InTeL & MTLs	Marketing touristique
Intervenant non confirmé -	
Objectifs généraux Descriptif du contenu	- Approfondir et développer les connaissances du marketing appliquées au tourisme. - Apport de connaissances théoriques complémentaires en Marketing Territorial et Marketing Touristique. - Etude de cas.
Plan de cours	Détaillé en cours.
Compétences délivrées	Connaissances théoriques et pratiques indispensables pour un parcours professionnel dans le domaine du tourisme, de la communication et du Marketing territorial.
Modalités d'évaluation	Détaillé en cours.
Références bibliographiques/ supports pédagogiques	Curiosité, qualités rédactionnelles, analyse. Fondamentaux du Marketing.

Master 2 InTeL & MTLs	Management des entreprises touristiques
Sabrina SEMACHE sabrina.semache@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux/ Descriptif du contenu	Le cours « Management des entreprises touristiques » vise à comprendre et intégrer les mécanismes relationnels du management.
Compétences délivrées	A la fin du cours les étudiants seront en capacité : <ul style="list-style-type: none"> - D'appréhender les différents leviers de motivation des salariés ; - Comprendre l'intérêt de contrôler l'activité des collaborateurs mais aussi les limites de cela ; - De recruter et manager leur équipe/entreprise sans discriminer ; - Manager un projet de changement et d'en comprendre les enjeux.
Plan de cours	<p style="text-align: center;">Le cours sera organisé en 5 séquences de 3 h :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Quelles approches pour motiver ses collaborateurs ? <ul style="list-style-type: none"> o Organisation du travail et approche motivationnelle o Quelles solutions face à l'absentéisme ? 2. Comment contrôler l'action des collaborateurs ? <ul style="list-style-type: none"> o Les différentes formes du contrôle organisationnel o Quels leviers pour contrôler sans contraindre ? 3. Discrimination et diversité <ul style="list-style-type: none"> o Quelles obligations légales ? o Quel management ? 4. Quelles approches pour manager le changement ? <ul style="list-style-type: none"> o Comprendre l'émergence du changement et lutter contre les résistances o Quelles méthodes de management ? o Changement et stress : Quels outils pour lutter contre le stress ? 5. Étude de cas d'une situation managériale
Modalités d'évaluation	Études de cas
Références bibliographiques/ Supports pédagogiques	Alexandre-Bailly F. (2006), Comportements humains et management, Pearson, Paris. Autissier D. (2015), les 100 schémas du management, Eyrolles, Paris Gilet Goinard F. (2016), Happy Management : osez manager par l'enthousiasme, Dunod, Paris. Mintzberg H. (1982), Structure et Dynamique des Organisations, Les Editions d'Organisation, Paris. Mintzberg H. (1990), Le management : voyage au centre des organisations, Les Editions d'organisation, Paris.

Master 2 InTeL & MTLs	Aide à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprise : Passer de l'idée au projet d'entreprise
Marion ROGER -	
Objectifs généraux/ descriptif du contenu	A l'issue de ce module, le porteur de projet sera en capacité de préparer un projet de création d'entreprise qui convienne à ses valeurs.
Compétences délivrées	Entrepreneuriat, stratégie marketing, stratégie financière et juridique
Plan de cours	<p>Le cours est organisé en 5 séances de 3h :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprendre : pourquoi et comment ? <ul style="list-style-type: none"> - - Ecosystème de l'accompagnement à la création d'entreprise - - Motivations à la création/reprise d'entreprise + parcours du créateur - - Exemples sur le territoire - - Témoignage chef d'entreprise 2. Stratégie marketing et commerciale <ul style="list-style-type: none"> - - Réflexion sur une idée de création d'entreprise - - Business Model Canvas - - Arbres d'activités - - Pitch - 3. Fondamentaux de l'étude de marché <ul style="list-style-type: none"> - - Etude de marché des projets choisis - - Offre et positionnement de l'entreprise - - 4P - 4. Gestion financière <ul style="list-style-type: none"> - - Etude d'un bilan et compte de résultat - - Cas pratique : devis, facture, plan de financement... - - Business plan 5. Formes juridiques et régimes sociaux et fiscaux <ul style="list-style-type: none"> - - Choix éclairé sur son statut juridique - - Formalités d'immatriculation - - Incidences sociales et fiscales (VS salarié)
Modalités d'évaluation	Présentation du projet de création d'entreprise : diaporama et oral.
Références bibliographiques/ supports pédagogiques	Vues en cours

SYLLABUS : COMPÉTENCES InTeL (3 & 4)

Master InTeL	<i>Sensibilisation aux espaces et territoires littoraux</i>
Vincent HERBERT vincent.herbert@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux/ descriptif du contenu	Ce cours vise à apporter aux étudiants des connaissances générales sur les littoraux et leur fonctionnement physique.
Compétences délivrées	Les étudiants seront capables de mieux comprendre l'évolution (naturelle et anthropique) des littoraux, d'identifier les principaux types de côtes, d'évaluer les impacts des aménagements sur les côtes
Plan de cours	<ul style="list-style-type: none"> - Facteurs responsables de l'évolution des côtes. - Dynamique naturelle des côtes. - Impacts des aménagements sur les côtes. - Le changement climatique dans l'évolution contemporaine des littoraux.
Modalités d'évaluation	Présenté en cours.
Références bibliographiques/ supports pédagogiques	<p>Delecluse P., 2007. L'état des connaissances sur le changement climatique, son impact sur les risques. Changement climatique et prévention du risque sur le littoral. Séminaire sur la prévention des risques naturels majeurs, Paris, 19 septembre 2007, Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'aménagement durables, p. 13-15 (http://www.littoral.ifen.fr/uploads/media/risques_littoral.pdf).</p> <p>Paskoff R., 1998. <i>Les littoraux, impact des aménagements sur leur évolution</i>, éd. Armand Colin, Paris, 3^e édition, 188 p.</p> <p>Paskoff R. 2004. <i>Côtes en danger</i>, éd. L'Harmattan, Paris, 2^e édition, 250 p.</p> <p>Pirazzoli P.-A., 1993. Les littoraux : leur évolution. <i>Géographie d'aujourd'hui</i>, éd. Nathan, Paris, 191 p.</p> <p>MEEDDM (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer), 2010. <i>La gestion du trait de côte</i>. Editions Quae, Versailles, 292 pp.</p> <p>Miossec A., 1998. Les littoraux entre Nature et Aménagement, éditions NATHAN-SEDES.</p> <p>Robert S., Melin H., 2016. <i>Habiter le littoral. Enjeux contemporains</i>, Presses universitaires d'Aix-Marseille, collection Espaces et développement durable. 471 p.</p>

Master InTeL	Diversité des activités côtières et maritimes
Vincent HERBERT vincent.herbert@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux/ descriptif du contenu	<p>Contexte : Les territoires littoraux sont le support d'une diversité importante d'activités côtières et maritimes qui peuvent être en concurrence. A contrario, elles constituent des opportunités pour la filière touristique en matière d'offres pour des visiteurs, qu'ils soient excursionnistes ou touristes.</p> <p>Objectifs : - Identifier les diverses activités côtières et maritimes. - Comprendre les enjeux du littoral à partir de l'étude et de l'analyse de ces activités et de leurs interactions qui l'animent.</p> <p>Contenu : 1/ Comprendre les dynamiques sociétales côtières; 2/ Analyser les interactions spatiales des activités et les enjeux territoriaux ; 3/ Présenter les opportunités touristiques à partir de ces dynamiques territoriales et sociétales.</p>
Compétences	<p><i>Connaissances fondamentales :</i> Activités côtières et maritimes : pêche, aquaculture, transport maritime, activités industrialo-portuaires, agriculture littorale... Enjeux du littoral.</p> <p><i>Outils :</i> Démarche holistique et systémique. Approche empirique.</p>
Plan de cours	<p>1/ Le système littoral, état des lieux. 2/ Diversité des activités littorales et maritimes (1). 3/ Diversité des activités littorales et maritimes (2). 4/ Potentiel et interrelations avec le potentiel touristique. 5/ espaces et formes de loisirs côtiers.</p>
Modalités d'évaluation	<p>Présentation d'un projet innovant et/ou de valorisation d'un territoire littoral à partir d'une étude de cas ; mutualisé avec le cours consacré aux activités côtières et maritime (compétence 4).</p>
Références bibliographiques / supports pédagogiques	<p>Bibliographie indicative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cabanne C., Chaussade J., Corlay J.P., Miossec A., Miossec J.M., Pinot J.P., 1998 : <i>Géographie humaine des littoraux maritimes</i>. CNED, SEDES Concours, 471 p. - Herbert V. & Gibout C., 2017, « Les enjeux sociaux et spatiaux de l'intégration des ports dans les villes d'Europe de l'Ouest (exemples anglais, belges et néerlandais) », éd. Septentrion, pp. 139-162. - Hellequin A.-P. & Herbert V., 2012. Habiter dans les villes du littoral français : modes d'urbanisation et enjeux, <i>Historiens et Géographes</i>, 419, 127-134. - Hellequin A.-P., Herbert V., 2012. La construction du parc national à l'épreuve des marges urbaine et insulaire : La Ciotat et Le Frioul, in Deldrève V., Deboudt P., <i>Le Parc National des Calanques, Construction territoriale, concertation, usages</i>, Versailles, Editions Quae, pp. 73-91.

Master InTeL	<i>Patrimoine, patrimoine maritime</i>
Sébastien MARTIN sebastien.martin@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux/ descriptif du contenu	<p>Mener une réflexion globale sur la notion de patrimoine et les spécificités du patrimoine dit « maritime ».</p> <p>Depuis une vingtaine d'années, l'engouement pour la mer a coïncidé avec une montée en puissance du patrimoine maritime qui n'est pas sans interroger : de quoi parle-t-on lorsqu'est évoqué le patrimoine maritime ? Quelle différence avec le patrimoine littoral ? Tout « héritage » – matériel et immatériel – doit-il être protégé ? Quelle place pour le patrimoine maritime dans l'économie du tourisme ? Autant de questions qui invitent à réfléchir à la notion de patrimoine en général, ses dynamiques, ses limites, et son rôle dans la structuration des territoires.</p>
Compétences délivrées	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de la notion de patrimoine. - Compréhension des conditions historiques d'émergence des objets patrimoniaux. - Savoir appréhender la démarche patrimoniale au regard des attentes du public.
Plan de cours	Distribué en cours
Modalités d'évaluation	1 note de Contrôle Terminal.
Références bibliographiques/ supports pédagogiques	<p>Dominique Poulot D., <i>Patrimoine et musées. L'institution de la culture</i>, Paris, Hachette, 2001.</p> <p>Péron F, (dir.), <i>Le patrimoine maritime</i>, Rennes, PUR, 2002.</p>

Master InTeL	Environnement institutionnel et réseaux d'acteurs littoraux
Vincent HERBERT vincent.herbert@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux/ descriptif du contenu	<p>Si le tourisme est une activité commerciale faisant intervenir en premier plan des acteurs privés, les pouvoirs publics ne peuvent pas s'en désintéresser dans la mesure où est reconnu un caractère d'intérêt général à l'activité touristique.</p> <p>Le tourisme, parce qu'il mobilise des politiques publiques très variées (aménagement, développement économique, emploi, environnement, transports, patrimoine, etc.), se traduit par l'intervention de nombreux acteurs publics et parapublics, de façon plus ou moins directe.</p> <p>Le tourisme littoral ne déroge pas à ces postulats ; au contraire, parce que le littoral forme un espace physiquement limité, écologiquement fragile et convoité par des usages le plus souvent concurrents, il requiert tout particulièrement un cadre institutionnel protecteur et conservatoire.</p> <p><i>« Le littoral est une entité géographique qui appelle une politique spécifique d'aménagement, de protection et de mise en valeur... » - (Loi littoral 1986)</i></p>
Compétences délivrées	<ul style="list-style-type: none"> - Décrypter la compétence tourisme et son application sur le littoral. - Appréhender le cadre institutionnel du tourisme littoral. - Connaître les acteurs publics et parapublics de la régulation du tourisme littoral.
Plan de cours	Présenté en cours.
Modalités d'évaluation	Présenté en cours.
Références bibliographiques/ supports pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> - Bailleux, D., 2010, <i>Le service public local du tourisme</i>, LGDJ, 240 p. - Bouin, F., 2007, <i>Les collectivités territoriales et le tourisme. Droit, économie, environnement et développement durable</i>, Le Moniteur. - Breton, J.-M., <i>Droit et politique du tourisme</i>, 1^{ère} éd., Juri'Expert, 718 p. - Michaud J.L. (2005). <i>Les institutions du tourisme</i>. Paris : PUF. Batazzi C. et Pillet Anderlini V., 2020, <i>Tourismes et territoires : des milieux, des dispositifs et des hommes</i>, Paris : L'Harmattan. - Code du tourisme 2020.

Master InTeL	Aménager et gérer les territoires littoraux
Thomas WATTEZ thomas.wattez@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux/ descriptif du contenu	<p>Contexte : Les territoires littoraux présentent une variété importante d'acteurs qui sont susceptibles d'intervenir dans les processus de décisions en matière d'aménagement du territoire et des espaces. La complexité de la sphère décisionnelle est à l'image de la diversité, régulièrement conflictuelle, des activités sociales, touristiques et économiques qui s'exercent sur ces territoires et des multiples enjeux environnementaux inhérents à l'interface terre-mer.</p> <p>Objectifs : Acquérir une compétence, théorique et appliquée, permettant d'appréhender les processus décisionnels et méthodologique d'aménagement des espaces littoraux.</p> <p>Contenu : 1/ Comprendre l'organisation des processus décisionnels d'aménagement des territoires littoraux ; 2/ Appréhender les réponses aux enjeux d'aménagement et de gestion du littoral sur les champs de la planification territoriale et de la conception urbaine ; 3/ Faire l'expérience de la démarche stratégique de programmation et d'évaluation des politiques publiques (étude de cas).</p>
Compétences délivrées	<p>Connaissances fondamentales : Planification territoriale littorale (loi Littoral, SCoT, PLU, SMVM, PEM) Opérations d'aménagement Programmation urbaine</p> <p>Outils : Analyse spatiale Enquête usagers Grille d'indicateurs d'évaluation</p>
Plan de cours	<p>1/ Organisation des processus décisionnels d'aménagement des territoires littoraux 2/ Réponses aux enjeux d'aménagement et de gestion du littoral sur les champs de la planification territoriale et de la conception urbaine 3/ Démarche stratégique de programmation et d'évaluation des politiques publiques (étude de cas)</p>
Modalités d'évaluation	<p>40 % participation 60 % examen final : étude de cas</p>
Références bibliographiques / supports pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> - Code de l'urbanisme (légifrance.fr) - CEREMA, Outils de l'aménagement, http://outil2amenagement.cerema.fr - CEREMA, Planification littorale - Contraintes et potentiel, 2019 - Maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement urbain, la démarche stratégique de programmation urbaine, Guide de la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQC), 2015.

Master InTeL	Services et équipements balnéaires côtiers
Vincent HERBERT vincent.herbert@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux/ descriptif du contenu	<p>Les territoires balnéaires répondent à une fonction réceptive qui conduit à une volonté de développement de la part des collectivités locales. La dynamique conduit à des projets d'équipements tels qu'une piscine, un golf, une base nautique, un musée ou un port de plaisance. Il convient alors de mesurer les impacts sociaux, économiques et sociologiques de ces projets, et d'en mesurer leur intérêt au regard des investissements engagés (financiers, mais aussi leur impact spatial et territorial). La thématique des ports de plaisance constitue un exemple concret et servira de fil conducteur pour le cours.</p>
Compétences délivrées	<p>Connaissances dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projets d'aménagement balnéaire à l'échelle des collectivités territoriales. - Identification des interrelations des acteurs dans un projet territorial. - Insertion d'un équipement dans un environnement côtier. - Intérêts et limites d'un équipement balnéaire.
Plan de cours	<p>Trame indicative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diversité des équipements portuaires et balnéaires. - Le port de plaisance comme projet d'aménagement littoral. - Plaisance et urbanité : interconnexions avec la ville et ses espaces connexes. - La Zélande (Pays-Bas) : <i>Luctor et emergo</i>.
Modalités d'évaluation	<p>Présentation d'un projet innovant et/ou de valorisation d'un territoire littoral à partir d'une étude de cas ; mutualisé avec le cours consacré aux activités côtières et maritime (compétence 3).</p>
Références bibliographiques / supports pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> - Bernard N., 2000, <i>Les ports de plaisance. Equipements structurants de l'espace littoral</i>, Paris, L'Harmattan édit., coll. Maritimes, 126 p. - Bernard N. (dir.), 2006, <i>Le nautisme : Acteurs, pratiques et territoires</i>, Presses universitaires de Rennes, 332 p. - Herbert V. & Gibout C. (dir.), 2017, <i>Plaisance et urbanité : l'intégration des ports dans les villes contemporaines</i>, 304 p.

SYLLABUS : COMPÉTENCES MTLs (3 & 4)

Master MTLs	Wellness et tourisme de bien-être
DESBOS François Francois.desbos@atout-france.fr / Francois.Desbos@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux/ descriptif du contenu	Le bien-être est devenu un enjeu de premier plan pour notre société. Il s'inscrit de manière profonde dans les habitudes sociales avec une évolution progressive de la question de la prévention santé. L'importance accordée par les consommateurs au bien-être se traduit également lorsqu'ils voyagent avec le souhait d'intégrer des moments bien-être à leur séjour. Quelles sont les spécificités de cette filière touristique qui enregistre une croissance continue de 6,5% par an depuis 2015.
Compétences délivrées	Comprendre les enjeux de cette filière d'avenir pour le tourisme international.
Plan de cours	Panorama du secteur du bien-être en France Spécificités du secteur en matière d'offres et de demandes touristiques
Modalités d'évaluation	A définir – un thème à traiter (?)
Références bibliographiques/ supports pédagogiques	Travaux du Cluster tourisme de bien-être d'Atout France

Master MTLs	Tourisme sportif et patrimoines
GIBOUT Christophe christophe.gibout@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux/ descriptif du contenu	Comprendre les différentes formes et natures du patrimoine ainsi que la façon dont, de plus en plus, il est appréhendé comme « objet d'opportunité » pour mettre en œuvre des pratiques de tourisme sportif, ludique et/ou récréatif.
Compétences délivrées	Connaissances fondamentales Connaissances opérationnelles dans l'analyse documentaire.
Plan de cours	Après avoir approché la généalogie et la polysémie du terme patrimoine et l'avoir relié à l'objet sportif, il s'agira, en prenant appui sur de multiples exemples, d'interroger les enjeux (culturels, économiques, sociaux, politiques, etc.) et les formes de la touristification sportive des patrimoines bâtis (stades, vélodromes, piscines, etc.), mobiliers (musées du sport, collections privées, etc.), traditionnels (sports traditionnels, jouets, jeux anciens comme les joutes sétoises ou les combats de coqs, etc.), naturels (parcs naturels régionaux et nationaux en France et au Canada, Grottes, espaces littoraux, etc.) et urbains (via les activités de pleine nature urbaine). Une approche par type de patrimoine sera privilégiée pour apprécier la diversité des approches et des engagements.
Modalités d'évaluation	Fiche de lecture sur un article scientifique (50% note finale). Oral (20 minutes) sur une question de synthèse (50% note finale).
Références bibliographiques/ supports pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> - Bromberger, C. (2006). De la Notion de Patrimoine Sportif, Cahiers Espaces, n° 88, pp. 8-12. Chazeau, P. (1998). Art et football. 1860-1960. Editions du Mandala. - Damien, M.M. & Sobry, C. (2001). Le tourisme industriel, le tourisme du savoir-faire ? L'Harmattan, - Duez, J.B. (2016). Les cordées du vent. Anthropologie de l'altitude. - Hermann.Dumons, B. (2011). Le football dans la ville: Saint-Étienne au 20e siècle. Vingtième Siècle. Revue d'histoire, 111(3), 11-21. - Fleuriel, S. (dir.) (2002), 100 Paris-Roubaix. Patrimoine d'un siècle. PU du Septentrion. - Fumey, G. (2006). Le Tour de France ou le vélo géographique. Annales de géographie, 650(4), 388-408. - Gibout, C. & Lebreton, F. (2017). Les nouveaux usages ludiques du patrimoine militaire : Opportunités pour le développement récréatif des territoires ?, RISEO, n°2017/3, pp. 54-76. - Laurent, J., Lefebvre, S. & Mottet, E. (2012). Géopolitique et virages de la Formule 1 Regards croisés sur des dérapages contrôlés. Ed. du Septentrion. - Parlebas P. (dir.), 2016, Jeux traditionnels, sports et patrimoine culturel. Cultures et éducation, L'Harmattan. - Pégard, O. & Pruneau, J. (2001). La Route du Poisson: Le sport au service du patrimoine. Ethnologie française, vol. 31(1), 161-168. - Perrin-Malterre, C. (2014). Identité touristique des stations de sports d'hiver de moyenne montagne et recompositions territoriales. Annales de géographie, 697(3), 935-955. - Piriou, J. (2018). La région touristique. Une coconstruction des acteurs du tourisme. ISTE Editions (2 vol.) - Pruneau, J., Dumont, J. & Célimène, N. (2006). Voiles traditionnelles aux Antilles françaises : « sportivisation » et patrimonialisation. Ethnologie française, vol. 36(3), 519-530. - Renson, R. (2006) La statique et la dynamique dans un musée du sport. L'exemple du Sportimomium, Cahiers Espaces, n° 89, mai 2006, pp. 132-139. - Sobry, C. (2000). Le Tourisme sportif. PU du Septentrion. - Suchet, A. (2016). Les ruines des jeux olympiques de Grenoble 1968: Le tremplin de saut à ski de Saint-Nizier-du-Moucherotte et ses fantômes. Techniques & Culture, 65-66(1), 434-447. - Viel A. & Nivart, A. (2005). Parcs sous tension, Culture et Musées, n° 3, pp. 139-149. - Vivier, C. & Laffage-Cosnier, S. (2020). Le jouet sportif : d'un objet « ordinaire » vers un programme de recherches en sciences sociales du sport. Sciences sociales et sport, 16(2), 17-28. - Walter, F. (2005). La montagne alpine : un dispositif esthétique et idéologique à l'échelle de l'Europe, Revue d'histoire moderne et contemporaine, 52-2, pp. 64-87.

Master MTLs	Tourisme sportif de pleine nature
Florian LEBRETON florian.lebreton@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux/ descriptif du contenu	Comprendre les orientations sociologiques, culturelles et politiques du tourisme sportif de pleine nature. Utiliser l'analyse sociologique pour comprendre les mécanismes sociaux des sports nature et de leur évolution.
Compétences délivrées	Connaissances fondamentales : - Outils de diagnostic (offres et demandes de produits sportifs). - Dresser un état des lieux pour les territoires de Côte d'Opale (forces/faiblesses, opportunités).
Plan de cours	1) Concepts généraux sur le marché du tourisme sportif a. Partie 1 : Développement des sports de nature et du tourisme sportif b. Partie 2 : Sociologie du tourisme et ses méthodes d'enquête Les filières sports de nature 2) Etat des lieux de notre territoire (offre/demande)
Modalités d'évaluation	Evaluation transversale avec d'autres contenus du parcours (Oral ; Dossier collectif). Exemples : mises en situations professionnelles, travail sur étude de cas avec professionnels conventionnés.
Références bibliographiques/ supports pédagogiques	Bessy O. (dir.), <i>Sport, loisir, tourisme et développement durable des territoires</i> , Presses universitaires du sport (PUS), 2008. Bouchet, P., Lebrun, A-M., <i>Management du tourisme sportif. De la consommation à la commercialisation</i> , coll. "Des sociétés", Presses universitaires de Rennes, 2009.

Master MTLs	<i>Environnement institutionnel et réseaux d'acteurs sportifs</i>
Guillaume DUCHATEAU guillaume.duchateau@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux/ descriptif du contenu	Comprendre comment fonctionne le système du tourisme sportif en étudiant les acteurs impliqués et leurs origines
Compétences délivrées	Connaissances institutionnelles du tourisme sportif Connaissances sur la constitution des réseaux d'acteurs et l'impact de ceux-ci sur la structuration de l'offre
Plan de cours	<ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs institutionnels du tourisme (les différents niveaux, identification des acteurs, statuts juridiques). - Les réseaux d'acteurs sportifs (structures publiques et structures privées). - Les enjeux liés à la structuration de l'offre.
Modalités d'évaluation	Dossier à restituer lorsque ce cours sera terminé
Références bibliographiques/ supports pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> - Jaccard É., Bayle E., Langenbach M., 2016, « La gouvernance des stations de montagne et leurs politiques sportive et touristique : Les enseignements du cas de Villars-sur-Ollon », <i>Gestion et management public</i>, 2016/3 (Volume 5 / n° 1.: https://www.cairn.info/revue-gestion-et-management-public-2016-3-page-87.htm) - Bertho C., 1980, "L'invention de la Bretagne, genèse sociale d'un stéréotype", <i>Actes de la recherche en sciences sociales</i>, 35, nov. - Sacareau I., Taunay B., Peyvel E., 2015, <i>La mondialisation du tourisme. Les nouvelles frontières d'une pratique</i>, coll. « Espace et territoires », Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

Master MTL5	Aménager et gérer les équipements sportifs touristiques
Robin LESNÉ robin.lesne@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux/ descriptif du contenu	Ce module s'appuie sur le cas du nouveau front de mer aménagé à Calais et du concept de ressource territoriale pour d'entraîner à l'étude critique d'un équipement sportif touristique dans son aménagement et ses usages. Il mêle l'intégration d'un cadre théorique, le travail terrain et l'analyse des données pour développer une réflexion critique sur les équipements sportifs touristiques.
Compétences délivrées	Démarche scientifique appliquée à l'étude d'un équipement sportif touristique Connaissance et manipulation du concept de "ressource territoriale" Evaluation critique d'un équipement sportif touristique
Plan de cours	<ol style="list-style-type: none"> 1. Cadrage théorique (sports urbains et tourisme ; ressource territoriale) et méthodologique (sortie de terrain) 2. Sortie de terrain : le nouveau front de mer à Calais 3. Approche ethnographique de l'équipement sportif touristique 4. Approche politique de l'équipement sportif touristique
Modalités d'évaluation	Examen sur table de 2h (dissertation ou commentaire de documents)
Références bibliographiques/ supports pédagogiques	<p>Book, K., & Svanborg Edén, G. (2021). Malmö—the skateboarding city: a multi-level approach for developing and marketing a city through user-driven partnerships. <i>International Journal of Sports Marketing and Sponsorship</i>, 22(1), 164-178.</p> <p>De Martini Ugolotti, N. (2017). 'We are rolling and vaulting tonight': sport programmes, urban regeneration and the politics of parkour in Turin, Italy. <i>International Journal of Sport Policy and Politics</i>, 9(1), 25-40.</p> <p>De Martini Ugolotti, N., & Genova, C. (2023). Parkour, Graffiti, and the Politics of (In)Visibility in Aestheticized Cityscapes. <i>Space and Culture</i>.</p> <p>Dissart, J.-C. (2012). Building capabilities and territorial resources in mountain tourist areas. <i>Journal of Alpine Research</i>, 100 (2).</p> <p>Donaghey, J., & Browne, S. (2025). Skateboarding and contested public space in Portrush, Northern Ireland: exploring tensions between resortification and DIY space-claiming through co-creative methodology. <i>Sport in Society</i>, 28(2), 293-315.</p> <p>François, H. (2008). Durabilité des ressources territoriales et tourisme durable : vers quelle convergence ? <i>Géographie, économie, société</i>, 10, 133-152.</p> <p>Gravari-Barbas, M., & Delaplace, M. (2015). Le tourisme urbain « hors des sentiers battus ». Coulisses, interstices et nouveaux territoires touristiques urbains. <i>Téoros</i>, 34 (1-2).</p> <p>Gumuchian, H., & Pecqueur, B. (2006). Mise en contexte. In H. Gumuchian, & B. Pecqueur (Eds.), <i>La ressource territoriale</i> (pp. 2-7). Paris: Economica.</p> <p>Lesné, R. (2021). Les pratiques ludo-sportives, des ressources territoriales innovantes pour le tourisme : le parkour à Roubaix. In V. Herbert (Ed.), <i>Tourisme et Territoires. Espaces d'innovations</i> (pp. 385-403). Brussels: Peter Lang.</p> <p>Lesné, R., Gibout, C., & Lebreton, F. (2019). Du skate-park au parkour-park : les espaces dédiés pour les activités ludo-sportives comme outils d'aménagement ? Etudes de cas à Nantes et à Rennes. <i>Loisir et Société</i>, 42 (3), 378-400.</p> <p>Raggiotto, F., & Scarpi, D. (2021b). Generation Z active sports tourism: A conceptual framework and analysis of intention to revisit. In N. Stylos, R. Rahimi, B. Okumus, & S. Williams (Eds.), <i>Generation Z Marketing and Management in Tourism and Hospitality: The Future of the Industry</i> (pp. 281-302). Basingstoke: Palgrave MacMillan.</p> <p>Riffaud, T. (2018). Road trip. Les sports de rue, le renouvellement de l'ici et de l'ailleurs. <i>Cahiers européens de l'imaginaire</i>, 9, 222-225.</p> <p>Riffaud, T. (2021). « Skater la ville pour la visiter » : Sports de rue et tourisme urbain. <i>Téoros</i>, 40 (1).</p> <p>Zuma, B., & Rooijackers, M. (2020). Uncovering the potential of urban culture for creative placemaking. <i>Journal of Tourism Futures</i>, 6 (3), 233-237.</p>

Master MTLs	<i>Développer et animer les territoires avec les sports de nature</i>
Valérian GEFROY valerian.geffroy@univ-littoral.fr	
Objectifs généraux/ descriptif du contenu	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre l'activité sports de nature dans son implantation territoriale, son potentiel d'animation de l'économie et de la société locale - Connaître le maillage territorial des acteur-rices et des politiques publiques en soutien à cette activité - Fournir des outils d'analyse, de diagnostic territorial, de l'activité sports de nature
Compétences délivrées	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic territorial - Identification des activités et des sites de sports de nature - Connaissance des outils CDESI/PDESI - plus généralement outils et enjeux de la gestion territoriale des sports de nature
Plan de cours	<ul style="list-style-type: none"> - Introduction : sports de nature et territoires - Géographie et économie du développement territorial par les sports de nature - L'État et les collectivités territoriales en soutien des sports de nature - Obstacles à l'activité sports de nature, risques et conflits - Études de cas
Modalités d'évaluation	Rapport de diagnostic territorial, oral de présentation.
Références bibliographiques/ supports pédagogiques	Seront présentés en cours.

SYLLABUS : COMPÉTENCES COMMUNES (5)

Master InTel &MTLS	Stage <i>Se référer au chapitre 7 du présent guide.</i>
Responsable : A choisir par l'étudiant	
Objectifs généraux/ descriptif du contenu	Définis p. 28 du présent guide.
Compétences délivrées	Définies p. 28 du présent guide.
Plan de cours	Le mémoire du stage est présenté pp. 29-32 du présent guide.
Modalités d'évaluation	Elles sont précisées p. 32 du présent guide.
Références bibliographiques/ supports pédagogiques	Elles sont à élaborer par l'étudiant, dans le cadre de ses recherches (normes de présentation rappelées p. 30 du présent guide).

Master InTel &MTLS	Projet Professionnel et Personnel Francois.desbos@atout-france.fr / Francois.Desbos@univ-littoral.fr
Responsables : Desbos François	
Objectifs généraux/ descriptif du contenu	<ul style="list-style-type: none"> - Choix d'un territoire touristique. - Construction d'un voyage d'études impliquant la visite de structures, de territoires touristiques et la rencontre d'acteurs du tourisme (privés ou public) ou de collectivités territoriales. - Animation du voyage d'étude.
Compétences délivrées	Être en mesure de construire un parcours touristique, comprenant le transport, le logement, les activités en prenant en considération les temporalités et leurs contraintes en mode projet.
Plan de cours	Processus d'organisation d'un voyage d'études.
Modalités d'évaluation	Note collective qui pourra être distinguée par groupe, en fonction des postes et des missions qui seront attribués.
Références bibliographiques/ supports pédagogiques	En fonction des thématiques traitées.

Master InTel &MTLS	Méthodologie scientifique Hackathon
Responsables : J.-D. Hue saponyme@gmail.com	
Objectifs généraux/ descriptif du contenu	<ul style="list-style-type: none"> - Assister à des conférences scientifiques, des journées d'études — workshops ou ateliers organisés par les laboratoires de recherche. - Participer à des hackathons spécialisés sur le tourisme (Écothon, Week-end Innovation Tourisme — WIT, etc.).
Compétences délivrées	Ouverture sur le monde de l'innovation touristique, de l'entrepreneuriat et du réseau professionnel.
Plan de cours	En fonction des opportunités événementielles et des thématiques traitées.
Modalités d'évaluation	Aucune, il s'agit de sensibiliser l'étudiant et de le responsabiliser.
Références bibliographiques/ supports pédagogiques	En fonction des thématiques traitées.

7. LE STAGE

Pour rappel, l'objectif du mémoire de première année est de permettre à chaque étudiant de mettre en rapport l'enseignement théorique avec la pratique professionnelle du développement des territoires.

Le stage de deuxième année est **obligatoire** et a une durée variante entre 5 minimum et 6 mois **maximum** (comprise entre le mois de février et le 31 août). Il a lieu au sein d'une organisation professionnelle et fait l'objet d'une convention visée par l'Université et par cette organisation. Le télétravail est autorisé en stage mais le nombre de jours doit être limité, la présence en entreprise reste obligatoire et indispensable.

* Le stage est encadré par un enseignant de la formation, selon ses compétences et le champ thématique du stage, sur proposition de l'étudiant et validation du collègue enseignant.

* La convention de stage doit être saisie en ligne sur le site de l'ULCO, signée par l'étudiant, l'entreprise, l'enseignant responsable du stage et la cellule "stage" de l'ULCO. La mission doit obligatoirement être définie sur les conventions de stage.

* **Il faut prévoir un minimum trois semaines de délai pour la signature par le responsable de la cellule "stage" de l'ULCO.** Ensuite, deux exemplaires signés (un pour l'étudiant et un à remettre à l'entreprise) sont à retirer auprès de Catherine Wadoux

* **Les objectifs du stage** sont les suivants, au nombre de quatre :

1. Travailler sur un type d'organisation ou d'entreprise et découvrir son fonctionnement ;
2. Observer cette institution au niveau organisationnel ;
3. Mettre en œuvre des techniques d'analyse étudiées durant la formation universitaire permettant de répondre à la problématique traitée dans l'organisme d'accueil.
4. Etre en mesure de rédiger un mémoire dont le sujet est lié aux missions de la structure d'accueil et, à ce niveau, s'exercer à définir un diagnostic.

Le stage doit permettre l'acquisition et le renforcement de compétences, d'ordre :

· *Organisationnelles*

- > travailler en autonomie c'est-à-dire être capable de gérer son temps, d'établir des priorités.
- > Intégrer les différences culturelles dans le management d'une structure.
- > Maîtriser les technologies de l'information et de la communication.

· *Relationnelles*

- > maîtriser la communication tant écrite à l'oral en deux langues étrangères.
- > Préparer des supports de communication adaptés à son auditoire.
- > Conduire une négociation dans un cadre multiculturel.
- > développer la capacité de travailler en équipe pluridisciplinaire.

· *Spécifiques*

- > appréhender les acteurs et les évolutions du secteur touristique.
- > percevoir les situations dans une dimension pluridimensionnelle et multiscalaire.
- > maîtriser les méthodes de management de projet et être capable de les appliquer dans l'élaboration de projets touristiques.
- > savoir utiliser les techniques de gestion et leurs outils pour élaborer et/ou gérer des produits touristiques.
- > intégrer la dimension développement durable dans le montage de projets touristiques.

Le contenu du mémoire (de 70 à 80 pages, hors annexes) :

Le mémoire doit s'organiser de la façon suivante :

- Page de couverture.
- Remerciements (éventuellement).
- Liste des sigles.
- Table des matières (avec pagination).
- Le cœur du mémoire (introduction, parties, conclusion).
- Bibliographie.
- Table des figures, photos, tableaux.
- Annexes.
- Déclaration d'originalité.
- Quatrième page de couverture : résumé du rapport en quinze lignes serrées en français puis en anglais et mention de cinq mots-clés (français et anglais) permettant de classer le rapport dans une documentation.

La page de couverture. Les mentions suivantes y sont portées :

- Page de couverture : sont portées les mentions :

Université du Littoral - Côte d'Opale

Master 2 Mention *Tourisme*, spécialité *Ingénierie du Tourisme Et Littoral et des Loisirs Sportifs*

Année universitaire : "2025-2026"

"Titre du mémoire"

"Nom de l'étudiant"

Stage effectué à : "Nom de l'organisme d'accueil", du "date" au "date"

Maître de stage : "Nom du maître de stage"

Sous la direction de : "Nom de l'enseignant dirigeant le mémoire"

Modèles de page de couverture :



Université du littoral - Côte d'Opale
Centre Universitaire de Boulogne-sur-Mer

Le rôle et la contribution des Chambres de Commerce et d'Industries dans l'évolution de l'offre touristique locale, tout en intégrant les enjeux du développement durable dans leurs actions territoriales



Stage effectué à la CCI du Maine-et-Loire (à Angers) du 3 février au 31 juillet

Année universitaire 2024 - 2025

Master 2 Ingénierie du Tourisme Et du Littoral (INTEL)

Mention Tourisme

Directeur Universitaire : Christophe Gibout (Professeur des Universités chez ULCO / Directeur GIS INRENT (Institut de recherche d'enseignement en tourisme) ULCO / Co-Directeur laboratoire TVES)

Encadrant du stage : (Manager du pôle Coopération Territoriales à la CCI du Maine-et-Loire)

Sous la direction de : François Desbos (Chef de pôle chez Atout France - Maître de Conférences associé au sein du Master INTEL - ULCO)



Université du Littoral - Côte d'Opale
Master 2 spécialité Management du Tourisme & des Loisirs Sportifs (MTLS)

Mémoire de fin d'études présenté pour l'obtention du grade de master

**Valoriser les espaces de sport de nature :
un levier d'attractivité et d'animation territoriale
dans le Pas-de-Calais**

Présenté par :

NOM Prénom

Stage effectué au : Siège du Département du Pas-de-Calais (Arras) et à la Maison des Sports (Angres)

Maîtres de stage :

- Directrice de Mission Attractivité Tourisme
- Chargé de mission Sports de Nature

Directeur universitaire :

Valérien GEFFROY - Maître de Conférences en Géographie, laboratoire TVES

1

Le cœur du mémoire, présentant la problématique, la méthodologie et les résultats

(Objet du stage, présentation et définition du champ de l'étude, diagnostic, recherches théoriques sur cette problématique, méthodes mises en œuvre et proposition de solutions, ...)

Cette partie ne doit pas être un simple récit de la situation de stage, mais bien un sujet problématisé en lien avec la commande de la structure d'accueil. **Le mémoire devra intégrer un descriptif présentant l'organisme du stage.**

(Objet social, bref historique, évolution et perspectives de développement, organisation interne de l'organisme, organigramme, nombre d'employés, données commerciales, chiffre d'affaires, situation de l'entreprise par rapport à l'environnement, ses particularités, ...)

Pour la référence, deux solutions sont possibles :

Les citations doivent être mises entre guillemets et bien sûr référencées.

L'étudiant fait un appel de note et dans celle-ci, en bas de page, il indique la référence complète du livre ou article cité **et le numéro de la page dont est extraite la citation**. Par exemple : Bernard Lahire, *La culture des individus*, Paris, La Découverte, 2004, p. 71.

Si le même ouvrage est cité plusieurs fois, il n'est pas nécessaire de noter de nouveau le nom de l'ouvrage, l'éditeur, le lieu et la date de publication, il se contentera d'indiquer (dans la note) : Bernard Lahire, *Ibid*, p.94. Attention, néanmoins de faire référence à plusieurs ouvrages ou articles du même auteur : *Ibid*. indique qu'il s'agit de la même référence que la dernière citée.

Après avoir refermé les guillemets de la citation, ouvrez une parenthèse et indiquez simplement le nom de l'auteur, l'année de publication de l'ouvrage ou article cité, et le numéro de la page dont est extraite la citation. Par exemple : (Lahire, 2004, p.71). Le lecteur qui voudrait connaître le nom de l'ouvrage, l'éditeur, etc. se reporte alors à la bibliographie (en fin de mémoire). S'il y a plusieurs ouvrages ou articles du même auteur publiés la même année, il suffit, dans la bibliographie comme dans la parenthèse qui suit la parenthèse, de mettre une lettre après la date. Par exemple : Lahire (Bernard), *La culture des individus*, Paris, La Découverte, 2004a ; (Lahire, 2004a, p.71).

Surtout ne jamais recopier des phrases ou des passages de livres, articles, ou autres documents sans mettre de guillemets et sans citer vos sources : ce serait du plagiat, pratique inadmissible dans un mémoire visant l'obtention d'un diplôme de niveau bac + 4.

Les tableaux, schémas, graphiques, cartes, photographies et autres documents présentés dans le mémoire doivent tous présenter un titre et une source. Rappelons que, comme pour les citations, ce type de document ne remplace pas la réflexion, l'analyse d'un phénomène ou d'une question posée par le sujet, il vient juste l'illustrer.

Si les tableaux graphiques, etc. sont souvent utiles pour synthétiser ou illustrer les propos, ils ne doivent néanmoins pas prendre trop de place dans votre écrit (par exemple, ils ne peuvent interrompre le texte sur plus d'une page). Certaines de ces « illustrations » peuvent être placées en annexes et peuvent faire l'objet de renvoi à l'intérieur du texte / Par exemple : (cf. annexe n° x, page y).

La bibliographie

La bibliographie, située à la fin du mémoire (mais avant les annexes) doit reprendre tous les documents cités dans le mémoire. Elle doit témoigner du fait que des recherches documentaires sérieuses et les plus complètes possibles ont été faites.

On peut diviser la bibliographie en plusieurs rubriques (ouvrages et articles scientifiques d'un côté et articles de presse de l'autre, par exemple), mais à l'intérieur de chaque rubrique les documents sont classés par ordre alphabétique d'auteur. Il faut donc mettre le patronyme de l'auteur en premier (on peut même l'indiquer en majuscules). Par ailleurs, pour un livre, doivent être obligatoirement précisés le titre (en italique et sans guillemets), le nom de l'éditeur, la date de l'édition et le lieu. Par exemple :

MENGER (Pierre-Michel) 2002, *Portrait de l'artiste en travailleur*, Paris, Le Seuil.

Pour un article, son titre est indiqué entre guillemets et en écriture romane, et le nom de la revue (en italique), le numéro de celle-ci, sa date de publication et les pages sont précisés. Par exemple :

DURKHEIM (Emile), 1914 « le dualisme de la nature humaine et ses conditions sociales », *Scientia*, XV, p.206-221.

Rubriques complémentaires à la bibliographie

Les documents audiovisuels (films, émissions de télévision) et internet utilisés dans le mémoire doivent être référencés – avec le plus de précision possible – dans des rubriques à part.

De plus, les sites internet ne présentant pas le même degré de fiabilité en matières d'informations présentées, il serait judicieux, si l'adresse n'est pas transparente là-dessus, de préciser en une ou deux lignes qui est à la source du site utilisé : organisme public, organe de presse, syndicat professionnel, artiste, personne privée ...

Les annexes

Il est recommandé de joindre des annexes à votre mémoire. Néanmoins celles-ci ne doivent pas être trop copieuses et doivent être à la source de renvois dans le mémoire.

il ne faut pas en abuser ... Elles doivent illustrer un point précis du mémoire. Par exemple, un extrait de texte juridique ou de tableau de chiffres est présenté dans le corps du texte, et une parenthèse indique au lecteur que s'il veut en savoir plus, il doit se reporter à l'Annexe X, page Y. Si une annexe ne donne pas l'occasion d'un tel renvoi, c'est a priori qu'elle est inutile.

Pour l'étudiant (e) qui fait une enquête de terrain de type sociologique, la grille d'entretien, le questionnaire et toutes les autres informations méthodologiques (choix de l'échantillon, durée et lieu de passation du questionnaire, etc.) doivent figurer dans une annexe.

L'engagement de l'auteur par rapport à son écrit et ses prises de position

Il est impératif de préciser, en première page, la mention suivante :

« Le présent document n'engage en aucune façon la responsabilité du master InTEL et de l'ULCO. Les avis exprimés n'engagent que l'auteur et ne sauraient être considérés comme constituant une prise de position officielle de la formation InTEL et de l'ULCO ».

La déclaration d'originalité

Il est important que votre mémoire constitue un travail original, rédigé par vous-même. Toute preuve de plagiat, copier-coller est passible de l'annulation pure et simple de la soutenance et de la délivrance du diplôme. L'étudiant s'expose aussi à des sanctions pouvant conduire à cinq ans d'interdiction d'inscription à l'ULCO.

Le texte à rédiger par l'étudiant, s'engageant à respecter l'originalité de la rédaction est le suivant :

« J'atteste que le présent mémoire a été réalisé de façon indépendante sans autre aide que les sources mentionnées dans la bibliographie. Les citations ainsi que les extraits de contenus provenant de sources bibliographiques y sont clairement indiquées. Toutes les sources et tous les outils de travail sont également indiqués. Ce mémoire n'a pas été publié auparavant. De ce fait, il n'a été ni présenté à d'autres intéressés, ni utilisé dans le cadre d'une autre structure universitaire ».

Lieu, Date

Signature

Ce texte est OBLIGATOIREMENT à insérer en dernière page du document.

La fiche d'évaluation de l'entreprise accueillant le stagiaire

Il est demandé aux étudiants de **transmettre OBLIGATOIREMENT la fiche d'évaluation du stage en entreprise**, qui sera remplie par le maître de stage. **Le document devra être envoyé au secrétariat avant la soutenance.** Cette fiche est disponible en annexe 1.

* Les relations avec l'enseignant

- Après une quinzaine de jours de stage, l'étudiant doit prendre contact avec l'enseignant responsable du suivi pour accord définitif sur la définition du sujet du mémoire.

L'étudiant fournit quelques jours auparavant un état écrit de la situation de son mémoire (une page dactylographiée dont il garde une copie) indiquant :

- l'intitulé du mémoire
- le nom de l'enseignant
- le nom du maître de stage et de l'entreprise
- la problématique générale de l'étude
- la méthodologie proposée

- Courant mai, l'étudiant prend contact une deuxième fois avec l'enseignant.

L'étudiant présente un premier plan détaillé du mémoire et la recherche bibliographique

- Troisième semaine de septembre : remise du mémoire, dactylographié en trois exemplaires, au secrétariat de la formation (un exemplaire pour chaque membre de jury, un exemplaire pour le secrétariat, et remise d'un mémoire au tuteur professionnel).

Rappel important : il est de l'initiative propre de l'étudiant de prendre contact avec l'enseignant (obtenir ses coordonnées, savoir où le joindre).

*** Les relations avec le maître de stage**

- Le maître de stage propose ou définit avec l'étudiant l'objet du stage
- L'étudiant doit lui rendre compte de l'état d'avancement de son travail et des méthodes qu'il compte utiliser pour le réaliser
- Un rendez-vous peut éventuellement être organisé entre l'enseignant responsable du mémoire et le maître de stage de l'entreprise.
- Le maître de stage est membre de droit du jury de soutenance. Sa présence lors de la soutenance est fortement souhaitée. En cas d'impossibilité, son avis écrit sera lu et repris lors de la soutenance.

*** Soutenance du mémoire et évaluation**

- La soutenance dure quinze minutes suivies des remarques et questions du jury.
- Elle est effectuée en présence du professeur ayant suivi l'étudiant, le maître de stage de l'entreprise (autant que possible) ou son représentant, ainsi qu'un autre enseignant ou un professionnel. **En tout état de cause, le jury doit être au minimum constitué de deux personnes** (un enseignant et le maître de stage de l'entreprise ou un autre enseignant habilité à suivre les étudiants, et signalés p.4 et p.5 du présent guide).
- La présentation orale de l'étudiant ne doit pas être un résumé du mémoire mais doit chercher à mettre en valeur les éléments essentiels (pertinence du sujet et de la problématique, difficultés théoriques rencontrées pour traiter le sujet, etc.) ainsi éventuellement que des données dont les membres du jury ne peuvent disposer par la seule lecture du mémoire (contexte du stage, documents confidentiels, etc.).
- La notation porte sur le mémoire écrit, la soutenance orale et l'appréciation du maître de stage.

Remarque :

Le mémoire n'est pas un récit du stage mais s'appuie sur le champ de la mission occupée durant le stage.

Le cas échéant, et à la demande expresse de la structure d'accueil, le mémoire du stage peut être astreint à la confidentialité pour une période déterminée. De même, durant la soutenance, les étudiants peuvent présenter des documents jugés confidentiels par l'entreprise - ceux-ci ne sont alors pas intégrés au mémoire tel qu'il est remis au secrétariat. Cette démarche doit cependant rester exceptionnelle.

Tout mémoire ne contenant pas les éléments requis par l'exercice tel que décrit *supra* sera jugé comme incomplet et ne pourra être validé.

Durant toute la période de stage, l'étudiant doit être sensible au fait qu'il représente la formation auprès des structures d'accueil.

Calendrier conseillé à l'étudiant

Décembre	Contact avec les enseignants pour fixer la demande de direction de mémoire.
A partir de la mi-mars	Début du stage.
Après 3 semaines de stages	Contact avec l'enseignant responsable du stage pour les missions et la définition de la problématique.
Après 1mois ½ de stage	Présentation du plan suggéré au directeur de mémoire.
De mars à juillet	Échanges avec l'enseignant responsable au sujet des différentes parties rédigées.
Dernière semaine d'août	Envoi à l'enseignant responsable de la version rédigée pour dernières corrections.
10 jours avant la soutenance	Remise obligatoire du mémoire définitif au secrétariat de la formation (3 exemplaires).
Troisième semaine de septembre	Soutenance du mémoire en présence de deux membres du jury minimum.

ATTENTION !

LE DIRECTEUR UNIVERSITAIRE, RÉFÉRENT DU MÉMOIRE et/ou LE(S) MEMBRE(S) DU JURY PEUVENT REFUSER LA SOUTENANCE POUR LES RAISONS SUIVANTES :

- 1- Aucune nouvelle de l'étudiant durant sa période de stage.
- 2- Pas de relecture du directeur universitaire avant la version finale du mémoire.

- 3- Mémoire arrivé hors délais (dernier délai : **4 septembre 2026**, mémoire remis au secrétariat).
- 4- Déclaration d'originalité absente.
- 5- Fiche de stage de l'entreprise absente le jour de la soutenance.
- 6- Plagiat manifeste.
- 7- Mémoire ne répondant pas aux objectifs d'un niveau Bac + 5.

8. SERVICE UNIVERSITAIRE D'ACCUEIL INFORMATION ET ORIENTATION (SUAIOIP)

Le Service Universitaire d'accueil Information et Orientation (SUAIO) propose de vous aider tout au long de votre cursus universitaire à :

- Affiner votre parcours de formation (poursuites d'études, débouchés, professionnels auxquels mènent vos études, réorientations, etc.) Pour cela, différents moyens sont à votre disposition :
- la consultation du fonds documentaire (en auto documentation ou avec l'aide de la Responsable du Centre ;
- La possibilité de rencontrer un Conseiller d'Orientation Psychologue (COP)
Rechercher un stage ou un emploi (démarches à entreprendre, relecture du CV ou de la lettre de motivation, conseils pour la préparation de l'entretien, etc.) :
- A l'aide d'un fond documentaire spécialisé : CV, lettre de motivation, tests, entretien d'embauche, stage, création d'entreprise, etc.
- Avec la possibilité de rencontrer la personne chargée de l'Insertion Professionnelle.

Adresse du Centre SUAIOIP

Bâtiment de la Bibliothèque Universitaire
Place Henri Reine - BP 155 - 62202 BOULOGNE SUR MER

Fabienne GERARD

Responsable de centre,

Téléphone : +33 (0)3 21 99 41 26 - suaiobg@univ-littoral.fr

9. REGLEMENT DES ETUDES

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES MASTER (A COMPTER DE LA RENTRÉE 2017/2018)

Adoption par la CFVU du 22/06/2017 (et CFVU du 25/09/2018 pour stages)

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- le code de l'éducation, notamment son article L. 612-6 ;
- la LOI n°2013-660 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013 ;
- la LOI n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 sur adaptation du 2^{ème} cycle de l'enseignement supérieur au système LMD ;
- le décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 et la circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011 sur l'aménagement des examens et des concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap ;
- le décret n° 2002-707 du 29 avril 2002 relatif au sport de haut niveau, l'article L611-4 du code de l'éducation et la note de service du 30 avril 2014 définissant les aménagements nécessaires à l'organisation et le déroulement des études ;
- le décret 2017-83 du 25 janvier 2017 relatif aux non admis en M1 ;
- l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master mis à jour ;
- l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnel et master ;
- l'arrêté du 22 mai 2000 sur le CLES ;

Stages :

- code de l'éducation, notamment ses articles L124-1 à L124-20, D124-1 à D124-9
 - code du travail
 - code de la Sécurité sociale
 - loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires
 - décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages
- la CFVU du 24 juin 2014 sur le LANSAD ;**
- l'adoption par la CFVU du 22/06/2017 ;

**Mise en œuvre des MCC Master à compter de la rentrée 2025-2026
pour tous les étudiants inscrits en Master.
Pour information.**

Chapitre I : Dispositions générales

Le Master sanctionne un deuxième cycle de formation correspondant à 120 crédits ECTS.

Règlement des études

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département et transmis pour validation définitive au président de l'université.

La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.

Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

Calendrier universitaire

L'année universitaire s'organise entre le début du mois de septembre de l'année civile N et la fin du mois de septembre de l'année civile N+1 (délibérations de jury comprises).

Chapitre II : Accès aux études de Master, inscription et progression

- Dans les conditions définies à l'article L. 612-6 du code de l'éducation,

Les formations du deuxième cycle sont ouvertes aux titulaires des diplômes sanctionnant les études du premier cycle ainsi qu'à ceux qui peuvent bénéficier de l'article L. 613-5 ou des dérogations prévues par les textes réglementaires.

Les établissements peuvent fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.

L'ULCO a décidé de fixer des capacités d'accueil pour l'entrée en M1.

Cependant, s'ils en font la demande, les titulaires du diplôme national de licence sanctionnant des études du premier cycle qui ne sont pas admis en première année d'une formation du deuxième cycle de leur choix conduisant au diplôme national de master se voient proposer l'inscription dans une formation du deuxième cycle en tenant compte de leur projet professionnel et de l'établissement dans lequel ils ont obtenu leur licence, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat pris après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cette demande est faite par l'étudiant immédiatement après l'obtention de la licence sanctionnant des études du premier cycle ou de manière différée.

Attention : la procédure d'appel auprès du Recteur est décrite dans le décret n° 2017-83 du 25/01/2017 relatif aux conditions dans lesquelles les titulaires du diplôme de licence non admis en 1^{ère} année d'une formation de leurs choix conduisant au diplôme de master se voient proposer l'inscription dans une formation de deuxième cycle.

Les capacités d'accueil fixées par les établissements font l'objet d'un dialogue avec l'Etat.

Les titulaires du diplôme national de licence sanctionnant des études du premier cycle qui ne poursuivent pas une formation du deuxième cycle sont informés des différentes perspectives qui s'offrent à eux en matière d'insertion professionnelle ou de poursuite de leur formation. Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités de cette information.

- Dans les conditions définies à l'article L. 612-6-1 du code de l'éducation,

L'accès en deuxième année d'une formation du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de cette formation.

Attention : à l'ULCO, l'accès est de droit en 2^{ème} année de Master pour les étudiants titulaires d'une 1^{ère} année de master de la même mention (et parcours) de l'établissement.

Un décret pris après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche peut fixer la liste des formations du deuxième cycle conduisant au diplôme national de Master pour lesquelles l'accès à la première année est ouvert à tout titulaire d'un diplôme du premier cycle et pour lesquelles l'admission à poursuivre cette formation en deuxième année peut dépendre des capacités d'accueil des établissements et, éventuellement, être subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.

L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.

- L'enjambement n'est pas autorisé entre le M1 et le M2.

- Redoublement

Pour les étudiants n'ayant pas validé leur année, le redoublement en Master 1 et 2 est soumis à l'autorisation du jury d'année. Le jury se prononce, notamment, au regard de l'assiduité de l'étudiant et peut tenir compte de situations particulières.

Chapitre III : Validation des parcours de formation

- **Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.** Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies.

Le mode du contrôle continu et régulier est à privilégier sur l'ensemble du cursus conduisant au Master.

* Contrôle continu et examen terminal.

Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études.

Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

* Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies.

- Au sein d'un parcours de formation, **les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne** (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve, sauf situations exceptionnelles et

dérogatoires reconnues par le jury, et après avis du VP CFVU).

La note obtenue à une épreuve repassée en session 2 est conservée et annule la précédente.

L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants. Le nombre de crédits affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement, dont la valeur en crédits est également fixée.

Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (cas du redoublement dans mention identique), les crédits acquis dans le cas de validation d'UE ou d'EC, sont repris sous l'autorité du président du jury (à la hauteur des crédits capitalisés) ;

La note obtenue à une épreuve repassée en session 2 est conservée et annule la précédente. Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

- Les parcours de formation organisent l'acquisition des unités d'enseignement et du diplôme de Master selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits.

Dans le cadre du système européen de crédits, la compensation est organisée de la manière suivante : chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits ; l'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.

Le diplôme s'obtient par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation telles que décrites dans le paragraphe suivant. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des crédits prévus pour le diplôme.

La compensation au sein d'un bloc de compétence est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients. Elle peut être organisée entre deux semestres au sein d'une même année de Master selon les départements pédagogiques (voir règlement des études de chaque master). Une note éliminatoire peut être fixée selon les départements pédagogiques (voir règlement des études).

-Attention, si l'étudiant a une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à son année, et aucune compétence sous 8/20 : il valide ses 4 compétences et valide son année. Seule une compétence où il aurait une note inférieure à 8/20 ne serait pas validée et ne pourrait pas être compensée. Cela signifie que l'on peut compenser entre les compétences. Cette règle a été débattue et adoptée en CFVU et s'applique donc à toutes les formations de l'ULCO (et A2U).

Enfin, les compétences peuvent disposer de coefficients différents (auquel cas, ces différents coefficients doivent être pris en compte pour le calcul de la moyenne de l'année).

- Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage après une première publication des résultats.

On entend par « session », l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

- Dans les conditions prévues à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, **le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.**

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

Le jury comprend au moins 3 personnes parmi les titulaires ou suppléants désignés par le Président. La composition des jurys est publique.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. De plus, les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien, en tant que de besoin, individuel. La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE.

Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la Loi du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

Les résultats (admis, ajourné) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.

Si un affichage des résultats est envisagé de façon dématérialisée (internet par exemple), l'autorisation de l'étudiant sera sollicitée.

Bonus

Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs...) en plus du programme normal, pour un bonus fixé à 3% du total maximum des points.

Important :

* Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné, les points bonus se cumulent (le cumul ne pouvant dépasser les 3% prévus)

* Au maximum, l'étudiant pourra obtenir 0,6 points de bonus à l'année.

* Le jury prend en compte le bonus au semestre dans le respect du total des points de bonus autorisé à l'année (0,6 points).

Note obtenue en activité Bonus au semestre	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne du semestre / 20	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,3	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Attention : le BONUS de l'année est égal à : (BONUS semestre 1+ BONUS semestre 2)/2

- Diplômes

Obtention du diplôme intermédiaire de Maîtrise

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des deux premiers semestres du cycle Master, en vue de la délivrance de la Maîtrise.

Le M1 est obtenu soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

Rappel :

- Attention, si l'étudiant a une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à son année, et aucune compétence sous 8/20 : il valide ses 4 compétences et valide son année. Seule une compétence où il aurait une note inférieure à 8/20 ne serait pas validée et ne peut être compensée. Cela signifie que l'on peut compenser entre les compétences. Cette règle a été débattue et adoptée en CFVU et s'applique donc à toutes les formations de l'ULCO (et A2U).

- Enfin, les compétences peuvent disposer de coefficients différents (auquel cas, ces différents coefficients doivent être pris en compte pour le calcul de la moyenne de l'année).

Obtention du diplôme final de Master

Pour obtenir le diplôme de Master, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (M1 et M2).

Le M1 est obtenu soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

Le M2 est obtenu soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du M1 (semestres 7 et 8) dans le cadre de l'obtention de la Maîtrise,

- moyenne générale du M2 (semestres 9 et 10) dans le cadre de l'obtention du Master.

Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20.

Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20.

Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

Les établissements habilités à délivrer le diplôme national de Master sont habilités à délivrer, au niveau intermédiaire, le diplôme de Maîtrise, dans le domaine de formation concerné, qui correspond à l'obtention des 60 premiers crédits ECTS acquis dans le cursus Master.

Il est délivré à la demande de l'étudiant

- Déroulement des examens

* Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés (notamment le dictionnaire papier), à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

Les traducteurs électroniques et tout objet connecté (téléphone portable, montre, lunettes..) sont interdits (les étudiants en seront informés).

* Retard

Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve.

Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés.

Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle.

Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

* Défaillance

Un étudiant est « défaillant » s'il n'a passé aucune épreuve de l'année en cours. Les semestres ne pourront donc être validés.

* Absence aux examens

Session 1 : Un étudiant absent à une épreuve ou matière en session 1 est ajourné et doit repasser l'épreuve ou la matière en session 2.

Session 2 : Un étudiant absent à une épreuve ou matière en session 2 :

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise.

- S'il était déjà absent en session 1 :

Absence justifiée en session 2 (ABJ) : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant ;

Absence injustifiée en session 2 (ABI) : l'étudiant est ajourné

Si l'étudiant présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen, la justification est appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

L'étudiant peut être noté ABJ (note de 0/20) et non défaillant.

Attention : ABI ou ABJ = note « 0 » dans APOGEE ; blocage manuel dans APOGEE pour ABI.

Un étudiant redoublant peut conserver des notes inférieures à 10/20.

La présence des étudiants boursiers à l'ensemble des enseignements, examens et contrôles continus est obligatoire.

- Seconde Chance

**L'article 12 de l'arrêté du 30/07/2018 prévoit que les MCCC sont organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance.
Pas de délai entre évaluation initiale et seconde chance.**

Plusieurs formes possibles :

* **une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale (« rattrapages classiques »)**

* **En cas d'évaluation continue intégrale, la seconde chance doit être comprise dans ses modalités de mise en œuvre**

* **L'étudiant bénéficie, de droit, d'une évaluation de substitution dans des conditions définies par l'établissement, lorsqu'il a des contraintes particulières, notamment s'il bénéficie d'un régime spécial d'études (arrêté du 22/01/2014 MAJ).**

- Régime Spécial d'Etudes : art 10 arrêté du 22/01/2014 (voir visas)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment des étudiants salariés ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, des femmes enceintes, des étudiants chargés de famille, des étudiants engagés dans plusieurs cursus, des étudiants handicapés, des artistes et des sportifs de haut niveau. Ces modalités pédagogiques peuvent s'appuyer sur les technologies numériques.

*** Sportifs de haut niveau (SHN) :**

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN). Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

*** Handicap :**

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.

La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

*** Statut d'Etudiant Salarié :**

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants effectuant 60 h par mois ou 120 h par trimestre.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).

Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.

Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.

Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

Chapitre IV : Stage

Attention : les règles définies dans ce chapitre ne s'appliquent pas pour les étudiants en formation continue.

Sont distingués :

* le(les) stage(s) validant pour l'obtention de l'année et/ou du diplôme. Ces stages donnent lieu à des ECTS.

* le(les) stage(s) facultatif(s) et/ou volontaire(s) réalisé(s) par l'étudiant après autorisation du responsable de la formation. Ces stages donnent lieu à des points bonus (voir règlement des études).

L'un ou l'autre doivent faire l'objet d'une restitution notée qui peut être par exemple : un rapport de stage, une soutenance, une fiche reprenant les compétences acquises....

L'évaluation doit bien être rapportée à l'année universitaire pendant laquelle le stage est effectué

- La durée maximale d'un stage ne peut excéder 924 heures (équivalent 6 mois à 154 heures), prolongation éventuelle comprise.
- Les stages doivent être réalisés dans la limite du 31 août (voir note d'information stage).
- Pour des stages effectués en France métropolitaine, dont la durée est supérieure à 308 heures, la gratification est obligatoire.
- Les guides des études doivent préciser les modalités de suivi et d'évaluation du stage, ainsi que le calendrier.

Note liminaire aux rédacteurs des guides des études

Le cadrage ci-dessous a été voté le 18 juin 2015 en CFVU (adopté à l'unanimité). Il est la suite des travaux du groupe de travail LANSAD qui s'est tenu en 2013 et de la présentation du Livre Vert LANSAD adopté à l'unanimité en CEVU le 26 mars 2013.

Le Service LANSAD/CRL/CLES est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : lansad@univ-littoral.fr - 0321994187

Le Département Langues & Langues Appliquées a la responsabilité des modalités de ventilation des services des enseignants(-chercheurs) de langues. Son Conseil a créé une Commission LANSAD dédiée à la gestion d'éventuelles contestations de résultats dans l'UE LANSAD, en lien direct avec les Présidents des jurys des formations.

Modalités de Contrôle des Connaissances LANSAD en Master

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2^e ou 3^e langues obligatoires ou en option obligatoire.

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 5 notes par semestre. Ces notes seront attribuées par le biais d'évaluations en contrôle continu et/ou en examen terminal.

Les 5 notes semestrielles représenteront chacune 1/5^e de la note semestrielle et correspondent à :

- une note de compréhension orale (CO)
- une note de compréhension écrite (CE)
- une note de production écrite (PE)
- une note d'oral (production en continu et/ou interaction) (PO)
- une note CRL (travail de l'étudiant hors présentiel). En complément des enseignements, on demandera aux étudiants d'effectuer au minimum 10 heures de travail en autonomie guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL ou à distance sur Internet). Ce travail sera évalué selon les critères suivants : respect du contrat, remplissage du carnet de bord, régularité du travail et cohérence du parcours sur le semestre.

En master, le niveau minimum requis est le niveau B2 du CECRL. Les examens terminaux communs de chaque grade seront donc conçus en conséquence.

Session 1

Cadrage général pour chaque année d'études.

M1 tout en contrôle continu

M2 S3 : 5 notes en contrôle continu (50%) + CLES ou certification (50%)

Des dispositions particulières s'appliquent pour les groupes de niveau inter-années : le cadrage pour ces filières se répartit entre examen terminal = CO + CE + PE (2h) et contrôle continu = PO + CRL.

Par ailleurs, certains masters ayant des stages longs dès le M1 peuvent décider d'un semestre de langue en M1 et 2 en M2.

Dans le cadre du contrôle continu, une absence justifiée (ABJ) à une épreuve nécessite l'organisation d'une épreuve de rattrapage pendant les TD à la demande de l'étudiant. Sans ce rattrapage réalisé sur le temps des enseignements, la note de 0/20 sera attribuée à l'étudiant pour la ou les compétences concernées.

Les étudiants salariés ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, les femmes enceintes, les étudiants chargés de famille, les étudiants engagés dans plusieurs cursus, les étudiants handicapés, les artistes et les sportifs de haut niveau doivent impérativement se faire connaître auprès du secrétariat LANSAD et de l'enseignant afin

que les matières et épreuves proposées en contrôle continu uniquement puissent être évaluées dans le cadre d'un rattrapage pendant un des TD.

Session 2

Le 2nd semestre de l'année en cours (M1S2) s'inscrivant dans la continuité du 1^{er} semestre, l'étudiant qui a obtenu une note globale inférieure à 10/20 au 1^{er} semestre et égale ou supérieure à 10/20 au 2nd semestre garde la note obtenue au 2nd semestre pour les épreuves de rattrapage du 1^{er} semestre en session 2.

En session 2, un seul sujet sera donné par année de formation.

Cadrage général pour chaque année d'études en session 2 :

M1 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL)

M2 S3 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL ainsi que la note CLES).

Par ailleurs, certains masters ayant des stages longs dès le M1 peuvent décider d'un semestre de langue en M1 et 2 en M2.

Des dispositions particulières s'appliquent pour les groupes de niveau inter-années : le cadrage pour l'examen terminal de session 2 est le suivant : CO + CE + PE (2h). (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL ainsi que la note CLES en L3 S6)

CLES et certifications en langues

Intégration du CLES en M2 – semestre 3

En plus de l'évaluation semestrielle en langues, le semestre 3 du M2 intègre le CLES ou toute autre certification en langues (sous réserve de validation par la Commission LANSAD) à hauteur de 50% de la note semestrielle de langue 1.

Le CLES (ou la certification en langue) doit donc être présenté dans la langue choisie en langue 1.

Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation par la Commission LANSAD. Par ailleurs, une certification (CLES ou autre) obtenue antérieurement au M2-S3 sera prise en compte par la Commission LANSAD.

Le CLES 2 sera réservé aux seuls M2 ayant un niveau B1 ou supérieur lors d'un test de positionnement.

Le CLES 1 sera réservé aux seuls M2 ayant un niveau inférieur à un niveau B1 lors d'un test de positionnement et aux étudiants en échec à la session CLES 2 de l'année.

Master 2 – Semestre 3

Obtention d'une certification de niveau C1 : 20/20

Obtention d'une certification de niveau B2 : 16/20

Ainsi, si nous prenons l'exemple du CLES (qui évalue l'ensemble de ces compétences), voici le tableau de correspondance des notes pour le niveau MASTER uniquement pour le S3.

	Obtention d'une certification B1	Obtention d'une certification B2	Obtention d'une certification C1
4 compétences validées	12/20	16/20	20/20
3 compétences validées	7/20	12/20	15/20
2 compétences validées	4/20	8/20	12/20

1 compétence validée	1/20	5/20	7/20
0 compétence validée	0/20	0/20	0/20

Bonus Centre de Langues (LV2) et CLES

Les enseignements facultatifs suivis dans le cadre du Centre de Langues donnent lieu à une évaluation sur le même format que celle prévue dans les MCC LANSAD de Master (cf. supra) mais n'intègrent pas le CLES dans les notes finales de M2-S3.

Les 5 notes sont attribuées exclusivement dans le cadre du contrôle continu.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence ou Master pour le 2^e semestre de l'année d'études en cours.

De même toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la Commission LANSAD.

**Fiche d'évaluation
du stage en entreprise**

Master 2 *Tourisme*
spécialité *Ingénierie du Tourisme et Littoral et des Loisirs Sportifs*

Promotion 2025-2026

FICHE D'ÉVALUATION DU STAGE EN ENTREPRISE
A remplir obligatoirement par le tuteur entreprise

*Cette fiche constitue l'évaluation par l'entreprise du déroulement du stage en entreprise.
C'est un outil précieux qui nous permettra de donner un retour précis à l'étudiant sur son évaluation globale.
C'est également une source d'amélioration pour les années à venir.
Merci de la remplir avec la plus grande rigueur et attention.*

Nom de l'entreprise :

Nom du tuteur entreprise :

Fonction :

Tél :

Email :

Nom et prénom de l'étudiant :

Nature de la mission confiée à l'étudiant (*à préciser impérativement*) :

LE STAGIAIRE

1) COMPETENCES TECHNIQUES :

*Sur une échelle de 1 à 5, quelle note donneriez-vous aux différents points ci-dessous :
(1 étant la notation la plus faible et 5 la plus forte)*

Capacité d'organisation	/ ___ /
Acquisition d'expérience professionnelle au cours du stage	/ ___ /
Acquisition de la maîtrise des outils mis à disposition	/ ___ /
Connaissance et compréhension des structures générales de l'entreprise	/ ___ /
Autres, précisez.....	/ ___ /

2) RELATIONNEL :

*Sur une échelle de 1 à 5, quelle note donneriez-vous aux différents points ci-dessous :
(1 étant la notation la plus faible et 5 la plus forte)*

Aptitude à travailler efficacement en groupe	/ ___ /
Aptitude à s'intégrer dans une hiérarchie	/ ___ /
Aptitude à la communication	/ ___ /
Acceptation de la critique constructive	/ ___ /
Autres, précisez.....	/ ___ /

3) COMPORTEMENT :

*Sur une échelle de 1 à 5, quelle note donneriez-vous aux différents points ci-dessous :
(1 étant la notation la plus faible et 5 la plus forte)*

Aptitude à travailler seul sans intervention d'un tiers	/ ___ /
Présentation comportementale, attitude physique, vestimentaire...	/ ___ /
Capacité à mener à terme les tâches confiées	/ ___ /
Curiosité intellectuelle, désir de s'informer	/ ___ /
Dynamisme	/ ___ /
Attention portée aux détails	/ ___ /
Capacité de réaction dans des situations difficiles	/ ___ /
Le travail fourni apporte une réelle valeur ajoutée pour l'entreprise	/ ___ /
Autres, précisez.....	/ ___ /

4) APPRÉCIATION GÉNÉRALE :

Principale(s) force(s) :	Point(s) à améliorer :
--------------------------	------------------------

LA FORMATION

Quels sont les traits de la formation qui vous sont apparus à travers l'étudiant ? Qualifiez :

Quels sont, selon vous, les points forts de la formation ?

Quels sont les points faibles de la formation ?

Quelles améliorations suggérez-vous ?

Etes-vous prêt à reprendre un stagiaire du Master INTEL (M1 ou M2) l'an prochain ?

Oui

Non (veuillez cocher svp)

Si oui :

M1

M2 (veuillez cocher svp)

CONCLUSION DE L'ÉVALUATION

M.....

peut présenter sa candidature à un poste de.....

Autres remarques :

.....

.....

.....

.....

.....

Pouvez-vous assister à la soutenance orale qui aura lieu fin septembre 2023 dans les locaux de l'Université du Littoral Côte d'Opale à Boulogne-sur-Mer ?

Oui

Non (veuillez cocher svp)

Vous pouvez contacter Isabelle Baraffe, secrétaire pédagogique au 03 21 99 41 60 pour de plus amples renseignements.

Date :.....

Signature du tuteur entreprise
(Cachet de l'entreprise)

NOUS VOUS REMERCIONS D'AVOIR COMPLÉTÉ CETTE FICHE D'ÉVALUATION.